

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 585

présenté par

Mme Lenne, Mme Thomas, M. Mbaye, M. Lénaïck Adam, Mme Ali, Mme Amadou, M. Barbier, M. Cabaré, Mme Cazebonne, Mme Clapot, M. de Rugy, M. Di Pompeo, Mme Genetet, Mme Givernet, M. Girardin, M. Kokouendo, Mme Krimi, M. Laabid, Mme Lakrafi, Mme Le Peih, Mme Leguille-Balloy, Mme Liso, M. Maillard, M. Maire, M. Masségli, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Renson, Mme Saint-Paul, Mme Sylla, M. Tan, Mme Tanguy, Mme Pitollat, M. Sempastous, M. Anato, Mme Michel, Mme Boyer, Mme Rilhac, M. Kerlogot, M. Raphan, M. Testé et Mme Brulebois

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À la première phrase de l'alinéa 113, après le mot :

« France, »,

insérer les mots :

« , les parlementaires des français de l'étranger au titre d'observateurs, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a vocation à étoffer la composition du conseil local du développement des parlementaires des français de l'étranger.

Les onze députés des Français de l'étranger et les douze sénateurs des Français établis hors de France votent les politiques publiques, et notamment les budgets de l'État. A cet égard, ils ont donc des compétences à apporter au conseil local dans l'élaboration d'un projet de stratégie-pays et un projet de programmation-pays, pour pouvoir en apprécier la pertinence, l'efficacité et l'adéquation des moyens par rapport aux objectifs assignés. C'est pourquoi cet amendement propose de leur

octroyer un statut d'observateur; fonction qui peut d'autant plus être exercée avec une certaine "facilité" à l'ère des visioconférences.